

CCAS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	28.03.2023	D2023-06 à D2023-11		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

SEANCE N° 25 DU 28 MARS 2023

6 questions, numérotées de D2023-06 à D2023-11

PROCES-VERVAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus :: Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Madame Annick ROBIN-MOITRY	Monsieur Bruno ASSELOT	Ensemble de la séance
	Monsieur Gérard DELACOUR	Madame Lucienne VINCENT	

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2023-06 à D2023-11	6	8
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
21.03.2023	17h35	Sylvie MALOIZEL	19h10	

Vice-Président Bruno ASSELOT	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL <i>Directrice</i>
---------------------------------	--

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers

du 28 MARS 2023

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de Délibération
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 14 Février 2023	D2023-06
2.	Budget Primitif 2023 – Résultats 2022 – Reprise Anticipée	D2023-07
3.	Budget Primitif 2023	D2023-08
4.	Ateliers collectifs d'insertion sociale – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne et de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	D2023-09
5.	Convention de partenariat pour la constitution du club testeurs séniors de Flers	D2023-10
6.	Compte-rendu des décisions prises par délégations – Aides facultatives et Aides Légales, Téléassistance, Domiciliation	D2023-11
7.	Questions diverses	

Délibération concernée	ANNEXES
D2023-06	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 Février 2023
D2023-08	➤ Maquette du Budget Primitif 2023
D2023-10	➤ Convention de partenariat pour la constitution du club testeurs séniors de Flers
D2023-11	➤ Tableau des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Téléassistance, Domiciliation

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	25	28.03.2023	D2023-06

OBJET	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 FEVRIER 2023
-------	---

SM

Chers collègues,

La séance n°24 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 14 Février 2023 a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 Février 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

En préambule de la séance, **Monsieur ASSELOT** présente **Madame Camille SUZANNE** qu'elle pourra être amenée à suppléer la directrice, **Madame MALOIZEL**, en cas d'absence de celle-ci.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	25	28.03.2023	D2023-07

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2023 – RESULTATS 2022 – REPRISE ANTICIPEE
-------	--

AA

Chers collègues :

L'article L 2311-5 – 4^{ème} alinéa – du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

«entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation».

Ces dispositions sont applicables de même manière au conseil d'administration du C.C.A.S.

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023, il vous est ainsi proposé d'opérer la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 qui se présentent comme suit :

BUDGET CCAS	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	99 957.60 €
RECETTES DE L'ANNEE	342 399.63 €
DEPENSES DE L'ANNEE	- 373 808.29 €
RESULTAT DE CLOTURE	68 548.94 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 093.80 €
RECETTES DE L'ANNEE	5 988.64 €
DEPENSES DE L'ANNEE	- 1 020,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	20 062.44 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1- **REPRENDRE** la somme de 20 062.44 € au compte 001R Solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget du CCAS
- 2- **REPRENDRE** la somme de 68 548.94 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté
- 3- **DECIDER** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 tels que décrits ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Madame MALOIZEL précise sur l'exercice 2022, les recettes sont inférieures aux dépenses car la Ville n'a pas versé la totalité de la subvention budgétée. En effet, le solde de fonctionnement reporté permettait un versement moindre de la part de la Ville. Le résultat de clôture reste positif et s'élève à 68 548.94 €.

Monsieur CHESNAIS demande si d'autres communes que Flers participent au budget du CCAS.

Monsieur ASSELOT répond que non, puisqu'il s'agit d'un centre communal d'action sociale.

Madame MALOIZEL rappelle que St Georges, la Lande et la Selle subventionnaient il y a plusieurs années l'association ALOES et que c'est à ce titre que leurs administrés avaient accès à l'Épicerie Sociale. Lors de la dissolution d'ALOES, une convention de partenariat a été proposée à ces trois communes : en contrepartie d'une participation aux frais de fonctionnement, leurs administrés pouvaient continuer à bénéficier de l'Épicerie sociale. Les trois communes ont décliné cette proposition de convention. **Monsieur LEMEE** indique que St Georges et La Selle ne subventionnent pas non plus Solidarité Bocage. Concernant la Lande Patry, il ne sait plus.

Madame BREARD demande s'il y a un service social sur St Georges. **Madame SUZANNE** explique que la mairie de St Georges donne quelques bons alimentaires. **Monsieur ASSELOT** ajoute que la Selle la Forge dispose d'un CCAS qui fonctionne bien. **Madame BREARD** avance l'idée qu'il est parfois délicat, dans les petites communes, de demander de l'aide en mairie car tout le monde se connaît.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	25	28.03.2023	D2023-08

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2023
-------	-----------------------------

AA

Chers collègues,

Le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023 qui s'équilibre, peut se résumer comme ci-après :

Budget Principal

Section d'investissement

- Recettes 28 262,44 €
- Dépenses 28 262,44 €

Section de fonctionnement

- Recettes 415 508,94 €
- Dépenses 415 508,94 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR

ADOPTER chapitre par chapitre, le budget primitif du CCAS pour l'année 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Madame MALOIZEL présente le budget service par service :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022	BP 2023	Observations
Administration générale	414 017,00 €	338 608,94 €	Arrêt de la convention RSA, Conférence des Financeurs non sollicitée (subvention précédente pas entièrement dépensée), ajustement de la subvention municipale
<i>dont résultat reporté</i>	<i>99 957,60 €</i>	<i>68 548,94 €</i>	
Epicerie Sociale	14 685,00 €	27 400,00 €	Hausse liée aux demandes de subventions pour les ateliers d'insertion sociale + convention Coallia pour les Ukrainiens
Pôle Sénior	- €	- €	
Téléassistance	34 500,00 €	34 500,00 €	
Point Conseil Budget	15 000,00 €	15 000,00 €	
Autres actions	1 040,00 €		Action sécurité routière non reconduite
	479 242,00 €	415 508,94 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022	BP 2023	Observations
Administration générale	31 327,00 €	25 993,94 €	Maitrise des dépenses et changement d'imputation des actions seniors
Secours	150 350,00 €	146 350,00	Ajustement des enveloppes
Epicerie Sociale	83 720,00 €	90 870,00 €	Achats de denrées en hausse
Pôle Sénior	61 205,00 €	54 955,00 €	L'enveloppe 2022 comprenait les dépenses de deux ans d'action « Séniors et Numérique »
Téléassistance	12 140,00 €	12 340,00 €	
Point Conseil Budget	96 500,00 €	59 000,00 €	Non prise en compte des chargés d'accueil dans la nouvelle convention PCB
Autres actions	44 000,00 €	26 000,00 €	Aide à la mobilité + collecte des déchets verts (ajustement de l'enveloppe)
	479 242,00 €	415 508,94 €	

Concernant les dépenses sur l'Épicerie Sociale, **Monsieur ASSELOT** indique ne pas avoir reconduit le marché de fruits et légumes faits avec POMONA. En effet, l'enveloppe de 6 500 € HT, initialement prévue pour une durée de 12 mois a été consommée au bout de 8 mois en 2022, d'où une première reconduction anticipée fin août dernier. Cette même enveloppe de 6 500 € a cette fois été consommée en 6 mois, d'où la nécessité de trouver un autre fournisseur. Un marché négocié a donc été conclu avec le grossiste COTAUFRUITS à la Ferté Macé qui présente des tarifs 15 à 20 % moins cher.

Monsieur LEMEE demande si le fournisseur assure la livraison. **Monsieur ASSELOT** répond qu'il livre gratuitement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>	<u>Observations</u>
Report	15 093,80 €	20 062,44 €	
Secours : remboursement des dépôts de garantie	4 200,00 €	4 200,00 €	Remboursement des sommes prêtées aux locataires pour financer leur dépôt de garantie
Amortissement	4 000,00 €	4 000,00 €	
Virement de la section de fonctionnement	8 207,00 €		
	31 500,80 €	28 262,44 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	<u>BP 2022</u>	<u>BP 2023</u>	<u>Observations</u>
Administration générale : mobilier, matériel de bureau	5 020,00 €	6 000,00 €	
Epicerie : mobilier	6 980,00 €	10 000,00 €	Remplacement éventuel des congélateurs
Secours : dépôts de garantie	1 000,00 €	1 262,44 €	
Téléassistance	18 500,00 €	11 000,00 €	Acquisitions éventuelles de nouveaux transmetteurs
	31 500,00 €	28 262,44 €	

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	25	28.03.2023	D2023-09

OBJET	ATELIERS COLLECTIFS D'INSERTION SOCIALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE ET DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)
-------	--

VS

Chers collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Flers développe depuis quelques temps des actions collectives d'insertion sociale visant notamment à remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Elles sont animées en tout ou partie par une conseillère en économie sociale et familiale.

Deux actions sont programmées dans les prochains mois.

- « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser » qui se déroulera du 30 mai au 30 juin 2023.
- « Etre à l'aise en toutes circonstances... ou presque ! » qui se déroulera du 9 octobre au 1er décembre 2023.

La première action est menée depuis 2 ans et nous constatons qu'en moyenne 60 % des participants positionnés sont bénéficiaires du RSA.

Quant à la session programmée à l'automne 2023, ce sera la seconde fois qu'elle sera proposée. Sur les 10 personnes inscrites pour y participer en 2022, 8 percevaient le RSA.

Les budgets de ces actions sont les suivants :

Action 2023			
« Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser »			
Dépenses		Recettes	
Achat	50 €	CD 61	700 €
Intervenant extérieur	565 €	ARS	700 €
Frais de personnel	1 515 €	Auto financement	730 €
Total	2 130 €	Total	2 130 €

Action 2023			
« Etre à l'aise en toute circonstance... ou presque »			
Dépenses		Recettes	
Achat	50 €	CD 61	1 600 €
Intervenant extérieur	1 111 €	ARS	700 €
Frais de personnel	1 764 €	Auto financement	625 €
Total	2 925 €	Total	2 925 €

Compte-tenu de la présence de bénéficiaires du RSA, il est proposé de solliciter à nouveau une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Insertion 2023 pour ces deux actions :

- 700 € pour la session « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser »
- 1 600 € pour la session « Etre à l'aise en toutes circonstances... ou presque ! ».

Ces actions s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé puisqu'elles participent au développement de certaines compétences psychosociales. Il est donc proposé de solliciter également une subvention auprès de l'ARS :

- 700 € pour la session « Stress quotidien, santé impactée : mieux le comprendre pour mieux le canaliser »
- 700 € pour la session « Etre à l'aise en toutes circonstances... ou presque ! ».

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration d' :

- 1. AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des demandes de subvention pour les deux prochains ateliers.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT souligne que ces actions fonctionnent très bien et apportent un véritable mieux-être aux personnes. **Madame MALOIZEL** ajoute que le soutien financier de l'ARS et du Conseil Départemental témoignent de l'intérêt qu'ils portent à nos actions. **Monsieur CHESNAIS** demande combien de personnes sont concernées et si elles sont assidues. **Madame MALOIZEL** indique qu'il y a une dizaine de personnes par session et que les personnes assistent à l'ensemble du cycle. **Madame EYOT** fait remarquer que si les personnes sont assidues, c'est que cela répond à un vrai besoin. **Madame MALOIZEL** fait part du témoignage récent remonté par **Madame SOINARD**, qui anime ces actions : une personne s'est inscrite par obligation car son assistante sociale l'avait noté dans le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) que la personne doit signer pour percevoir le RSA. Elle venait donc au départ sans envie mais reconnaît aujourd'hui l'intérêt de ces séances qui lui font beaucoup de bien.

Madame VINCENT demande si la réforme du RSA consistant à imposer 15h à 20h d'activité en contrepartie du versement de l'allocation est en vigueur. **Monsieur CHESNAIS** répond par la négative et précise que les expérimentations menées dans d'autres départements ne sont pas concluantes.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	25	28.03.2023	D2023-10

OBJET	CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONSTITUTION DU CLUB TESTEURS SENIORS DE FLERS
-------	---

SM

Chers collègues,

Basé au Havre, le Gérontopôle de Normandie est un réseau d'acteurs publics, associatifs et privés, en lien avec le vieillissement. Son objectif est de contribuer à améliorer les conditions de vie des séniors et à adapter la société au vieillissement.

Depuis 2021, la caisse de retraite AG2R La Mondiale soutient le gérontopôle de Normandie dans l'objectif d'associer les personnes âgées aux processus d'innovation. Ainsi sont nés à Rouen et Caen des « clubs testeurs séniors » : il s'agit de groupes de séniors bénévoles qui testent et évaluent des produits et services innovants contribuant au bien vieillir et proposés par des partenaires privés ou publics. Les ateliers sont animés par un psychologue du gérontopôle. Il utilise une méthodologie basée sur l'ingénierie psychosociale et cognitive ainsi que le design User Experience.

Le Gérontopôle de Normandie, en s'appuyant sur les partenaires locaux tels que le CCAS de Flers, l'UNA et sa Maison des Aidants ou encore Orne Habitat, souhaite mettre en place un tel club sur notre territoire. Une première réunion partenariale de présentation du projet a eu lieu en décembre 2022, dans les locaux de la Maison des Aidants.

Le 14 mars dernier, une réunion de présentation du club séniors a réuni 53 personnes et 28 ont exprimé le souhait de s'inscrire dans les ateliers.

Afin de formaliser ce partenariat, il convient de signer une convention. Le rôle du CCAS sera notamment d'assurer les inscriptions aux différents ateliers.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration d' :

- 1. AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente convention et tout document utile à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

DISCUSSION

Monsieur ASSELOT précise être allé à la première réunion qui a connu un franc succès. **Madame BREARD** demande si les tests ne portent que sur du matériel. **Monsieur ASSELOT** répond par l'affirmative. Cela permet de tester des solutions permettant de bien vieillir chez soi. **Madame EYOT** ajoute que compte-tenu du vieillissement de la population, c'est un créneau porteur. **Monsieur ASSELOT** confirme et rappelle que les personnes souhaitent autant que possible rester à leur domicile. **Madame BREARD** ajoute qu'elle trouve intéressant de pouvoir tester des prototypes.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	25	28.03.2023	D2023-11

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS
-------	---

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration accordée par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 06 Février et le 16 Mars 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer				
Aide financière sur facture				
Assurance habitation	3		3	290.00 €
Bons alimentaires	8		8	550.00 €
Bon carburant				
Bon fournitures				
Bon sandwich				
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	9		9	Non chiffré
Carte de bus Sésame	72	2	70	Non chiffré
Centre de loisirs				
Dépôt de garantie	1		1	99.60 €
Epicerie Sociale	36	14	22	Non chiffré
Facture santé				
FSL Eau – Secours Eau				Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité	2	2		Non chiffré
FSL Gaz – Secours gaz				
FSL régularisation				Non chiffré
FMIJ				
Microcrédit				Non chiffré
Mutuelle	1		1	145.26 €
Secours facture eau	1		1	100.00 €
Secours fioul	1		1	200.00 €
Secours Gaz et Edf	8		8	800.34 €
Voyage scolaire	1		1	100.00 €
Nouvelle aide énergie	3		3	734.00 €
TOTAL	146	18	128	3 019.20 €

Souscriptions et résiliations des contrats de téléassistance, signées entre le 07 Février et le 21 Mars 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée 2 installations ont été effectuées et 1 résiliation, portant le nombre d'abonnés à 109.

Attributions et radiations de domiciliation signées entre le 07 Février et le 20 Mars 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, 12 attributions, 12 résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à 77 personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOPTE A L'UNANIMITE

DISCUSSION :

Concernant les aides rejetées **Monsieur ASSELOT** souligne que les refus sont liés à un QF supérieur, ou que les personnes ont déjà bénéficié de 6 mois d'épicerie sur les 12 derniers mois. **Madame BREARD** demande des précisions sur un refus d'épicerie au motif que la dépense liée à ses lentilles de contact ne constituent pas une dépense exceptionnelle alors que la personne a un QF de 287, autrement dit de toutes petites ressources. **Madame MALOIZEL** explique que malgré ses petites ressources et en regardant de plus près le budget, cette personne était en capacité de payer les 36 € de lentilles par trimestre.

Concernant les bons alimentaires, **Monsieur CHESNAIS** demande à nouveau des précisions. **Madame MALOIZEL** explique qu'il s'agit de bons à valoir au sein de l'épicerie mais sans participation financière de la part de la personne lorsqu'il y a rupture de ressources. **Monsieur ASSELOT** souligne que nous rencontrons toujours les mêmes difficultés avec les délais de traitement de la CAF. **Madame VINCENT** affirme que ces délais sont scandaleux, car derrière il y a des personnes sans ressource. Un administrateur informe que cette situation n'est pas propre à l'Orne : toutes les CAF ont du retard. **Madame VINCENT** insiste que cela n'en n'est pas moins scandaleux. L'ensemble des administrateurs partagent cet avis mais constatent aussi leur impuissance : les courriers du Vice-Président au Président de la CAF sont restés vains. **Monsieur CHESNAIS** explique que la CAF cherche à recruter mais n'a plus assez de compétences en interne pour encadrer et former les nouvelles recrues. Il précise aussi que les permanences du mardi sont désormais uniquement sur rendez-vous.

Concernant les aides à l'énergie, **Madame MALOIZEL** indique que les personnes ne viennent pas spontanément vers le CCAS. Il est important que l'ensemble des partenaires relaient l'information sur les aides énergies possibles. **Monsieur ASSELOT** rappelle que la nouvelle aide énergie concerne les gens qui travaillent et qui ne sont pas forcément dans les radars habituels. **Monsieur CHESNAIS** indique que les restos du cœur accueillent de plus en plus de personnes en emploi.

Concernant un accès à l'épicerie pour une personne ayant une dette de loyer de plus de 9 000€, **Madame BREARD** s'étonne d'un tel montant. **Madame MALOIZEL** explique que cette situation est caractéristique des situations qui s'enlisent faute de relogement. En effet, cette dame vit dans un logement trop grand car ses enfants sont grands et ont quitté le domicile, et elle ne parvient plus à payer son loyer devenu trop cher. Elle demande à déménager depuis des années, ce que lui refuse le bailleur en raison de la dette. Or l'emménagement dans un logement plus petit et moins cher aurait justement permis de financer la dette. Au lieu de cela, la dette grossit, l'APL est suspendue et madame s'enfoncé dans la difficulté. **Monsieur ASSELOT** ajoute que dans le cadre de sa participation aux commissions DALO (Droit Au Logement Opposable), il voit régulièrement des dettes supérieures à 10 000 €.

Concernant le récapitulatif financier des secours accordés, **Monsieur ASSELOT** souligne la hausse des dépenses sur le premier trimestre par rapport à l'an passé, notamment sur la restauration scolaire, l'épicerie et l'énergie. **Monsieur CHESNAIS** demande si le budget prévu sera suffisant et ce qui se passe s'il n'y a pas assez. **Madame MALOIZEL** répond que si certaines lignes augmentent, d'autres sont peu utilisées et permettront de couvrir d'éventuels dépassements. Si cela ne suffisait pas, il faudrait prendre une décision modificative du budget pour piocher dans la ligne Dépenses imprévues. Enfin, si cela ne suffisait toujours pas, le CCAS se tournerait vers la Ville.

Concernant les dossiers d'aides légales, **Monsieur CHESNAIS** demande des précisions sur l'aide sociale relative au frais d'aide-ménagère pour personne en situation de handicap. **Madame SUZANNE** explique que l'aide sociale n'est pas cumulable avec la Prestation Compensatoire du Handicap (PCH). Les placements financiers ne sont pas pris en compte par le Conseil Départemental pour l'octroi de l'aide sociale aux personnes handicapées, de même qu'il n'y a pas d'obligation alimentaire ni de récupération sur succession, à la différence de l'aide sociale pour personnes âgées. De plus, en cas de placement en structure, le Conseil Départemental laisse 30% des ressources aux personnes en situation de handicap en guide d'argent de poche, contre 10 % pour les personnes âgées.

Concernant la téléassistance, **Monsieur ASSELOT** rappelle que nous sommes en attente de la décision du Conseil Départemental qui a lancé une consultation pour retenir un prestataire. Les tarifs ne sont pas encore connus mais il est probable qu'ils soient aux alentours de 8 à 10 € alors que les nôtres sont de 20.50 € par mois. **Monsieur ASSELOT** explique que nous ne serons pas en mesure de nous aligner et que les services réfléchissent à la manière dont le CCAS pourrait continuer d'intervenir en lien avec le Conseil Départemental. **Madame SUZANNE** explique que le Conseil Départemental ne pourra pas avoir la proximité qu'à **Jérôme LECONTE** avec les abonnés flériens. Il nous faut trouver une solution pour maintenir ce lien.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	25	28.03.2023	

OBJET	QUESTIONS DIVERSES
-------	---------------------------

Observatoire de l'aide alimentaire

Monsieur ASSELOT indique que les chiffres montrent une baisse de fréquentation en février par rapport à janvier et s'en étonne. **Madame MALOIZEL** explique que cette baisse concerne les trois associations. Concernant Solidarité Bocage, cela est lié au fait que l'association n'inscrit plus les personnes qui résident dans des communes ne soutenant pas financièrement l'association. Ainsi les personnes de Tinchebray n'ont plus accès à Solidarité Bocage. Concernant le Secours Populaire, une nouvelle personne a pris le secrétariat de l'association et il est possible que les règles de comptage ne soient pas tout à fait identiques à celles de l'an passé. **Monsieur CHESNAIS** informe quant à lui avoir eu un bug informatique aux Restos du Cœur, il est donc possible que les chiffres de février soient sous-estimés.

Monsieur LEMEE indique que Solidarité Bocage organise une nouvelle collecte alimentaire sous l'égide de la Banque Alimentaire les 31 mars et 1^{er} avril à Carrefour, Leclerc et Intermarché. Il ne pense pas faire aussi bien que les Restos du Cœur début mars qui ont collecté un peu plus de 10 tonnes. **Madame BREARD** demande si l'approvisionnement est toujours compliqué. **Monsieur LEMEE** répond que les ramasses quotidiennes dans les grandes surfaces sont en baisse. **Madame MALOIZEL** précise que lors d'une réunion de coordination alimentaire, **Monsieur LEVOYER** président de Solidarité Bocage avance le chiffre de 30 % de ramasses en moins par rapport à l'an passé. **Monsieur LEMEE** ajoute que la fermeture de Netto à Condé fait perdre à nouveau une ramasse.

Achat groupé de pellets

Monsieur ASSELOT informe de la mise en place d'un achat groupé de pellets par le CCAS en lien avec l'AIFR. **Monsieur LEMEE** trouve l'idée bonne car l'an passé les prix sont montés à 10/12 € le sac alors qu'ils étaient à 4 € il y a deux ans. Toutefois, le marché est actuellement en baisse. **Monsieur ASSELOT** explique que le prix dépendra de la quantité et qu'il faut être regardant sur la qualité, sinon il y a un risque de surconsommation. Il ajoute que le partenariat avec l'AIFR permet de faire travailler des personnes en insertion sur des nouveaux supports tels que la prise des commandes, la logistique, la livraison. **Madame BREARD** demande quelle communication est prévue. **Monsieur ASSELOT** précise qu'un point presse a lieu vendredi matin à l'AIFR. **Madame VINCENT** suggère des messages radios. **Monsieur CHESNAIS** et **Monsieur LEMEE** demandent à recevoir l'affiche par mail pour la diffuser dans leur association.

Festival des Solidarités

Monsieur ASSELOT informe d'une réunion ce vendredi 31 mars avec les Maisons d'Activités pour préparer le prochain Festival des Solidarités en novembre prochain. Celui de l'an passé, le premier, avait été travaillé essentiellement avec Flers Poundou et l'idée est d'associer d'autres associations cette année. **Madame EYOT** rappelle qu'il y avait eu plusieurs animations : ciné débat, expo photos, petits déjeuners du monde...

Analyse des Besoins Sociaux

Monsieur ASSELOT informe les administrateurs que, dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux, deux ateliers thématiques se sont tenus cette semaine. Le premier sur la mobilité a réuni une vingtaine de personnes qui ont bien coopéré pour cibler les problématiques et proposer des solutions. La deuxième thématique, sur la garde des enfants de plus de trois ans, a

réuni une quinzaine de participants. C'est une thématique plus difficile à traiter, il est plus difficile de trouver des solutions car il faut prendre en compte le bien-être de l'enfant et on ne confie pas son enfant au premier venu. L'association l'Etape a présenté un projet déployé sur Vire, Même à dom' : il s'agit de faire garder par de jeunes retraités des enfants à domicile sur des horaires atypiques pour des salariés qui travaillent à l'usine. L'objectif est que l'entreprise prenne en charge une partie des coûts de la garde d'enfant. **Madame EYOT** indique que sur les villes étudiantes, ce sont les jeunes qui sont sollicités sur la garde d'enfant. Il a aussi la possibilité d'habitat partagé : accueillir chez soi un jeune ou une personne retraitée qui va pouvoir s'occuper des enfants. La troisième thématique sur la solidarité interhabitant sera traitée jeudi 30 mars matin.

Prochaine séance

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le **Mardi 2 mai 2023, à 17 h 30**, en salle du Moulin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Monsieur ASSELOT** lève la séance à 19h10